



Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre »
Judi 5 février 2026 – Cuffy – 09h30 à 12h30

- **ZSC FR2600965 : Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre**
 - **ZPS FR2610004 : Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre**
-

Présents :

Conseil départemental du Cher – Madame Bouilly
Région Bourgogne-Franche-Comté – Monsieur Barré
Commune d'Argenvières – Monsieur Fourmentaux
Commune de Bannay – Madame Pouzet
Commune de Cours-les-Barres – Monsieur Dudragne
Commune de Cuffy – Monsieur Hurabielle
Commune de Herry – Monsieur Bolnot
Commune de La Celle-sur-Loire – Madame Roy
Commune de Langeron – Madame Mangematin
Commune de Nevers – Monsieur Chambenois
Commune de Saint-Léger-le-Petit – Madame Moudurier
Agglomération de Nevers – Monsieur Parmentier
Communauté de communes Berry Loire Vauvise – Monsieur Bolnot
Communauté de communes Les Bertranges – Madame Bitault
Communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois – Monsieur Hurabielle
Syndicat mixte du Pays de Loire-Val d'Aubois – Monsieur Hurabielle
Pays Val de Loire Nivernais – Monsieur Guyot
Pays Val de Loire Nivernais – Madame Rothiot
Chambre d'agriculture de la Nièvre – Monsieur Guyon
Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre – Monsieur Danvy
Fédération départementale des chasseurs du Cher – Monsieur Dudragne
Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de la Nièvre – Monsieur Danvy
Association Nature 18 – Madame Boone
Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne-Franche Comté – Monsieur Maillochon
Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne-Franche Comté – Monsieur Guegan
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – Monsieur Gamelon
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – Madame Marotte
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire – Madame Delaroche

Excusés :

Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche Comté – Monsieur Boujlilat
Région Bourgogne Franche-Comté – Madame Rougemont
Commune de Boulleret – Monsieur Billaut
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire – Monsieur Bonnet
Commune de Couargues – Madame Boulay
Commune de La Marche – Monsieur Marillier
Commune de Nevers – Monsieur Thuriot
Commune de Tracy-sur-Loire – Monsieur Cointat
Communauté de communes Les Trois Provinces – Monsieur Guiblin
Conseil départemental du Cher – Monsieur Fleury
Conseil départemental du Cher – Madame Auclert
Fédération des chasseurs de la Nièvre – Monsieur Roblin
Société d'histoire naturelle d'Autun / Observatoire de la faune de Bourgogne – Monsieur Vilcot
Agence territoriale Berry-Bourbonnais de l'Office national des forêts – Monsieur Nicolas
Agence territoriale Berry-Bourbonnais de l'Office national des forêts – Monsieur Garbolino
Agence territoriale Berry-Bourbonnais de l'Office national des forêts – Monsieur Lamiche

Centre national de la propriété forestière Ile de France Centre-Val de Loire / Antenne du Cher – Madame Lauer
Chambre de commerce et d'Industrie de la Nièvre – Monsieur Richard
Chambre des métiers de la Nièvre – Monsieur Thomas
Office français de la biodiversité – Madame Labesse
Subdivision gestion de la Loire de la Direction départementale des territoires de la Nièvre – Monsieur De Rembau
Subdivision gestion de la Loire de la Direction départementale des territoires de la Nièvre – Madame Robe
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire – Monsieur Breton

Compte-rendu des échanges :

Pièces jointes : diaporamas supports des échanges

Le présent compte-rendu reprend les discussions qui sont ressorties des présentations.

Les éléments en **gras et en bleu** concernent des propositions faites, conclusions de débats, et ceux en *italiques et en vert* sont des informations complémentaires apportées lors de la rédaction du compte-rendu.

Introduction – M. le Maire de Cuffy et M. le Président du Pays Val de Loire nivernais

M. Hurabielle (Maire de Cuffy) accueille les participants dans sa commune qui est très impliquée dans Natura 2000 et l'espace naturel sensible du Conseil départemental du Cher. Il suit les échanges depuis beaucoup d'années et prend l'exemple concret du pastoralisme pour lequel la première graine a été plantée en 2014. Aujourd'hui un troupeau pâture en itinérance sur le secteur et notamment à Cuffy au Bec d'Allier. Sur ce dernier, un plan de gestion a été construit dès 2012, plusieurs actions mises en œuvre. Cela a permis de nettes améliorations et un changement progressif dans les habitudes même si tout n'est pas encore parfait.

M. Guyot (Président du Pays Val de Loire nivernais) remercie les participants d'être venus au comité de pilotage. Il excuse M. Boujilil, élu de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui ne peut être présent. Il se satisfait du nombre de personnes présentes dans un contexte où, souvent d'autres problématiques, notamment budgétaires, deviennent prioritaires par rapport à la biodiversité. Il souligne le lien créé avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et exprime être content de la voir représentée, d'autant que le Pays Val de Loire nivernais travaille beaucoup sur les questions agricoles avec l'ouverture prochaine d'un poste mutualisé avec la Chambre d'agriculture. Pour lui il y a une belle dynamique sur le territoire, lequel ne se limite pas aux limites administratives. Il est satisfait de la qualité du travail produit par les Conservatoires d'espaces naturels avec des avancées menées de concert avec le Pays Val de Loire Nivernais, par exemple sur la communication et la sensibilisation.

1. Ordre du jour – Mme Delaroche, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Mme Delaroche (Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire) expose l'ordre du jour du comité de pilotage et annonce l'absence du service subdivision gestion de la Loire de la Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) pour cause de réserve électorale. Cette intervention faisait suite au besoin exprimé par plusieurs participants lors d'une réunion des élus des sites Natura 2000. Si elle n'a pas lieu aujourd'hui, l'objectif est de la reprogrammer ultérieurement.

La présentation sera émaillée d'interventions d'acteurs locaux présents dans la salle et qui présenteront l'action qu'ils portent.

2. Bilan temporel 2024-2025 et prévisionnel pour 2026 – Mme Delaroche, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Cette partie n'a pas fait l'objet de remarques complémentaires des membres du comité de pilotage.

3. Bilan de l'animation 2024-2025 et perspectives : quelles actions pour quels enjeux ? – Mme Marotte, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, Mme Delaroche, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. Interventions : M. Chambenois, Ville de Nevers – M. Danvy, Fédération des chasseurs de la Nièvre, Mme Bitault, Communauté de communes Les Bertranges.

Enjeu « Habitats naturels agro-pastoraux » - Focus sur l'état de conservation des prairies – Quelques actions menées : évaluation de l'état de conservation des pelouses

Les habitats naturels agro-pastoraux étant très liés aux activités humaines, la majeure partie du temps de travail leur est consacrée.

Deux questions sont posées sur les évaluations de l'état de conservation des prairies et des pelouses :

Quelle est la différence entre une pelouse et une prairie ? Les pelouses présentent des sols plus pauvres et une végétation plus rase que les prairies. Les espèces floristiques sont différentes entre ces deux milieux, par exemple au niveau des graminées, les pelouses présentent des Fétuques ou du Corynéphore et seront plus propices à une activité pastorale. Les inventaires se font au moment de la floraison mais n'ont pas lieu en même temps pour ces deux milieux : plutôt fin avril à début mai sur les pelouses qui sont sur des sols séchants alors que cela peut être plus tard sur les prairies.

La faune est-elle aussi regardée lors de ces suivis ? Les évaluations d'état de conservation sont basées sur la flore, cependant les espèces animales peuvent aussi être regardées et complètent le diagnostic.

*Enjeu « Habitats naturels agro-pastoraux » - Quelques actions menées : un nouveau contrat Natura 2000 au Ver-Vert
Intervention : M. Chambenois - Nevers*

M. Chambenois explique que ce troisième contrat Natura 2000 concerne les pourtours du sentier du Ver-Vert qui est la propriété de Nevers Agglomération, de l'État pour le Domaine public fluvial (DPF) et de la Ville. Au départ il fallait un gestionnaire unique, donc un travail a été mené sur des conventions. S'en est suivi un important travail sur le diagnostic du site, les inventaires et plans de gestion (notice de gestion) établis par les Conservatoires d'espaces naturels. Cela a particulièrement porté sur les milieux ouverts herbacés. Ces derniers ont besoin d'être maintenus car ils se referment naturellement ce qui occasionne une perte d'espèces. Les interventions portent donc sur ces milieux.

Le renouvellement du contrat Natura 2000 apparaissait comme une action positive à la suite de l'ABC (Atlas de la biodiversité communale) et a permis de reconduire l'action pastorale qui est apparue efficace dans la notice de gestion. Le dossier du contrat Natura 2000 a été déposé sur la plateforme EuroPAC. La notice réalisée par les Conservatoires a permis d'établir les cahiers des charges. Le contrat court sur 4 ans avec un renouvellement des actions de la bergère (pastoralisme), l'intervention d'un chantier d'insertion (ANAR) et d'autres actions d'arrachage de la végétation ligneuse (fruticées) visant à réduire les zones de buissons en progression. Ces dernières seront conduites par une entreprise spécialisée. La Ville essaiera de récupérer le broyage issu de la gestion pour ses espaces verts.

En termes de financement, les actions doivent cadrer avec la notice de gestion. Les financements s'élèvent à 80% par le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) et, en fonction des actions, un complément de la Région est possible à hauteur de 20%. La Ville complète quand les actions sont financées à 80%. Le montant du contrat s'élève à 137 720 €. Les contrats Natura 2000 permettent notamment de financer des actions onéreuses de gestion spécifique aux milieux naturels par des entreprises spécialisées.

Enjeu « Habitats naturels agro-pastoraux » : Focus sur les Mesures agro-environnementales

Trois questions émaillent la présentation :

Y a-t-il eu des désengagements d'agriculteurs ? Cela a pu arriver mais de manière très ponctuelle. Par exemple, un exploitant proche ou en âge de la retraite avait une petite parcelle engagée en MAEC et a considéré que les formations obligatoires n'étaient pas pour lui. Il a donc choisi de ne pas réengager sa parcelle. Un autre exemple concerne un exploitant qui a décidé de réduire la surface engagée du fait d'une diminution du montant de la rémunération de la mesure de pâturage en 2023, considérant que ce montant ne lui convenait plus. Il a donc conservé uniquement ses mesures de retard de fauche avec pâturage des regains. Globalement les exploitants reconduisent leurs engagements, parfois l'étendent et de nouveaux souhaitent s'engager dans la démarche qui demeure basée sur le volontariat.

Les formations obligatoires sont-elles un plus pour la sensibilisation des exploitants entre eux ? Cela est difficile à évaluer mais tout à fait possible. D'une manière générale les exploitants parlent entre eux des MAEC. Par exemple, certains exploitants ont pris attache auprès des Conservatoires pour se renseigner sur les MAEC après en avoir discuté avec des agriculteurs déjà engagés. Le caractère obligatoire de la formation joue forcément sur la participation, néanmoins pendant les formations pendant lesquelles les Conservatoires sont intervenus, il a pu être observé qu'elles sont aussi l'occasion pour les exploitants de discuter entre eux, de leurs pratiques ou d'autres sujets. En cela elles contribuent possiblement à créer ou maintenir du lien entre les personnes.

Comment se passe l'engagement des agriculteurs sur le territoire ? Dans un premier temps il faut déposer un dossier aux DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et Régions de chaque région pour justifier la possibilité d'engager des MAEC sur le territoire. Ce dossier comporte également un estimatif budgétaire. Au niveau de l'animation, les MAEC fonctionnent souvent sur des pas de trois années où le territoire est ouvert à la contractualisation, en l'occurrence 2023, 2024 et 2025. Exceptionnellement le territoire côté Centre-Val de Loire sera ouvert pour un unique engagement en 2026. La première année d'engagement, il y a souvent des changements dans les modalités de mise en œuvre des MAEC, notamment dans le contenu des cahiers des charges avec certains paramètres qui sont adaptables au territoire. Ces paramètres font l'objet d'une concertation avec les exploitants, alors représentés par un panel d'agriculteurs qui travaillent sur des secteurs différents, avec des pratiques différentes et des MAEC précédemment engagées différentes. La méthode d'animation des MAEC dépend du nombre d'engagements potentiels. Lors de la première année d'ouverture, il y a souvent beaucoup d'exploitants qui arrivent en fin d'engagement précédent, certains prennent directement attache auprès des structures animatrices, d'autres pas. En 2023, une réunion d'information a donc eu lieu ainsi que des permanences sur rendez-vous en différents endroits des sites Natura 2000. Des questionnaires sont utilisés pour que les exploitants fournissent les informations sur leur exploitation nécessaire au diagnostic. En

2023, le questionnaire comportait également un sondage sur les thématiques des formations obligatoires. Ensuite, des rendez-vous bilatéraux ont lieu sur les parcelles pour la réalisation du diagnostic de l'exploitation et une discussion plus approfondie des MAEC à engager. En 2024 et 2025, le nombre d'exploitants était moindre, avec plus de nouveaux engagements. Les rendez-vous bilatéraux ont donc été logiquement privilégiés.

Enjeu « Habitats naturels agro-pastoraux » : Focus sur les formations sur la restauration des prairies

Plusieurs participants s'interrogent sur le fait que le territoire ne dispose pas d'une brosseuse à graines et sur l'utilisation de moissonneuses. La brosseuse à graines peut être empruntée de nouveau au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne par voie de convention. Toutefois le matériel est très demandé donc il faut s'y prendre à l'avance. L'objet de la formation passée et de celles à venir est aussi d'évaluer l'intérêt des exploitants localement. Selon les réponses, il serait aussi envisageable d'équiper le territoire mais les modalités restent à déterminer. La moissonneuse est aussi intéressante car cet engin permet d'aller chercher les graines d'espèces plus basses, telles que les légumineuses. Toutefois le poids des engins récents peut inquiéter par rapport à la portance du sol des parcelles et à l'impact du tassement. Des moissonneuses plus anciennes et moins lourdes pourraient être une solution.

M. Chambenois mentionne l'existence du label « Végétal local » porté par l'Office français de la biodiversité et qui fait écho à la démarche entreprise par la labellisation de semences issues de secteurs géographiques données. Si ce secteur géographique est plus vaste que celui des sites Natura 2000, le principe est bien le même, et pourrait aussi participer à répondre aux besoins du territoire.

Enjeu « Éléments bocagers du paysage » - Quelques actions menées : des formations en lien avec les arbres et les haies

La présentation appelle une interrogation des participants :

Les formations obligatoires sont-elles gratuites ? Les formations ont été construites en partenariat avec le service « Formation » de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Elles sont gratuites pour les ressortissants VIVEA. VIVEA est un fond d'assurance formation auquel les exploitants peuvent adhérer et qui leur permet de bénéficier de formations gratuites mais aussi d'un service de remplacement pour qu'ils puissent s'absenter de leur exploitation pendant la durée de la formation.

Enjeu « Forêts alluviales et ripisylves » - Quelques actions à venir : évaluation de l'état de conservation des forêts alluviales.

M. Chambenois suggère de regarder l'évolution des surfaces de forêts alluviales au regard de l'impact du changement climatique.

Une question est posée :

Peut-on participer à l'inventaire ? Cet intérêt est noté pour le prochain terrain. Si le sujet des forêts alluviales intéresse particulièrement les membres du comité de pilotage et/ou ses élus, une réflexion peut être faite pour aborder spécifiquement cette thématique, par exemple via une sortie sur le terrain.

Enjeu « Habitats aquatiques et dynamique fluviale » - Quelques actions à venir : suivi des annexes hydrauliques

Une question ressort de la présentation :

Est-il possible de compléter les relevés par des analyses de la qualité de l'eau ? C'est une connaissance supplémentaire qui indique l'état physico-chimique du milieu mais ne répond pas l'objectif visé dans le document d'objectifs sur la connaissance de la dynamique fluviale. Il faut également noter que les relevés de la végétation, dont la composition en espèces est influencée par les propriétés physico-chimiques, apportent une information indirecte sur ce sujet. En complément, cette compétence sur la qualité de l'eau est rattachée à d'autres organismes, comme l'Établissement public Loire, qui collecte ces données.

*Enjeu « Habitats aquatiques et dynamique fluviale » - Quelques actions en cours et à venir : contrats Natura 2000 en construction
Intervention : M. Danvy – Fédération des chasseurs de la Nièvre*

Concernant le contrat en cours de montage, la question suivante est posée :

Les élus sont-ils au courant lorsqu'un projet de contrat Natura 2000 est porté par un propriétaire privé au sein de leur commune ? Mme Roy (La Celle-sur-Loire) indique qu'elle n'a pas été mise au courant par les Conservatoires mais par le propriétaire. Elle aurait apprécié que cela soit le cas.

⇒ Cette remarque a bien été prise en compte si une autre situation similaire survenait à l'avenir.

M. Danvy (Fédération des chasseurs de la Nièvre) présente le contrat Natura 2000 de l'Étang de Marvy à Neuvy-sur-Loire. Cette propriété de la Fondation des chasseurs recouvre 15 hectares, dont 10 ha en eau, et est gérée par la Fédération des chasseurs de la Nièvre. En 2020, la Fédération des chasseurs de la Nièvre a rédigé le plan de gestion 2020-2030 de l'étang en partenariat avec les Conservatoires. Cela a donné lieu à un contrat Natura 2000 signé en 2021 pour 5 ans et d'un montant de 135 000 euros. En synthèse, l'action principale concernait la restauration de l'étang dont les berges, sous forme de digitations et composées de pieux en bois peu durables, étaient abimées par les ragondins. De même, la roselière était également en mauvais état. Cette action a consisté en un curage des vases de l'étang qui ont été repositionnées sur les berges pour former des pentes douces plus favorables à la végétation, laquelle a également été gérée. Le contrat s'est achevé fin 2025. Les grandes orientations de gestion

paraissant bonnes, elles seront conservées pour le prochain contrat mais avec quelques modifications, par exemple sur la fréquence des entretiens.

Une chasse a lieu, symboliquement, tous les ans sur l'étang. Elle vient récompenser les meilleurs résultats au permis de chasse. Plus généralement, la Fédération des chasseurs de la Nièvre considère que la chasse a toute sa place dans les espaces naturels sensibles et qu'elle est compatible avec les enjeux liés à la faune et à la flore lorsqu'elle est bien pratiquée. C'est même son moteur à elle pour préserver les milieux naturels et les espèces.

En ce qui concerne les autres activités, il n'y a pas de pêche à la ligne sur l'étang. Par contre une vente des poissons a lieu lors des vidanges tous les deux ans. Précédemment la vidange était annuelle et préjudiciable aux oiseaux, la halte migratoire n'étant pas assurée. Avec cette nouvelle gestion, les comptages font état d'un plus grand nombre d'individus migrateurs, ainsi que de la reproduction sur des espèces classiques nicheuses.

Enjeu « Usages économiques, de loisirs et touristiques » - Quelques actions menées : bilan de l'accompagnement de projets

Les membres du comité de pilotage débâtent sur la question du photovoltaïsme dans ou à proximité des sites Natura 2000 : les membres élus du comité s'interrogent par rapport aux divers projets qui sont proposés sur le secteur ou à proximité des sites Natura 2000, leur prise en compte et leurs impacts sur le patrimoine naturel. Les Conservatoires ont l'information lorsqu'ils sont contactés sur des projets soumis à évaluation des incidences. Cela peut également concerner les projets à l'extérieur des sites Natura 2000 s'ils ont un impact potentiel sur des espèces d'intérêts communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Dans ce cas, les données disponibles restent cependant moindres qu'au sein du périmètre des sites Natura 2000. En ce qui concerne l'impact sur les habitats et les espèces, on peut s'interroger sur celui de la phase chantier avec les travaux d'installation des panneaux solaires, puis, une fois le parc installé, sur la végétation qui peut se développer sous les infrastructures en fonction de la hauteur de ces dernières et du niveau d'entrave à l'ensoleillement qu'elles génèrent. Plusieurs membres du comité de pilotage citent des projets dont celui de l'étang de Fonsauldre à Neuvy-le-Barrois (*après vérification ce projet se situe en dehors du périmètre des sites Natura 2000*). Une inquiétude est exprimée par rapport à un nouveau remembrement du paysage que ces installations multiples pourraient générer et l'impact sur la biodiversité. Les projets de photovoltaïsme font l'objet d'études dites « quatre saisons » dont le périmètre initial est souvent assez large puis réduit au fil de l'étude selon la présence d'enjeux environnementaux (par exemple présence d'espèces protégées telles que chauves-souris). A la question du recueil des connaissances générées par ces études, M. Gamelon (Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne) indique que cette mission est du ressort de l'ARB (Agence régionale de la Biodiversité) qui capitalise toutes les données produites. Le Conservatoire d'espaces naturels en tant qu'association pour la protection de la nature y est ponctuellement associé mais ce n'est pas la mission première. Plus généralement sur le sujet des énergies renouvelables, il y a encore peu de retours structurés sur leur impact à moyen et long terme. Des hypothèses sont émises sur le sujet mais sans fondements scientifiques, lesquelles appellent donc à la prudence et à la réserve. Mme Pouzet (Bannay) indique aux participants que les PPE (Programmations pluriannuelles de l'énergie) feront bientôt l'objet d'une concertation à laquelle il leur sera possible de répondre.

En conclusion du débat, les membres du comité de pilotage présents s'accordent sur l'intérêt des énergies renouvelables. Toutefois il semble préférable d'éviter, si cela est possible, des implantations au sein des sites Natura 2000.

Enjeu « Usages économiques, de loisirs et touristiques » - Focus sur une action menée : APPB Sternes / suivi des populations de Sternes naines et pierregarin

À la suite des présentations, une première question est posée :

Est-ce que l'incidence du feu d'artifice de Nevers a été mesurée ? Les suivis sont réalisés, notamment par la Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne Franche-Comté (LPO) et d'autres associations. En 2025, le feu d'artifice a été tiré à un stade de reproduction avancé puisqu'il n'y a pas eu de crue de printanière, avec une majorité de jeunes volants, c'est-à-dire de jeunes en capacité de voler mais dépendant encore des parents pour le nourrissage. En résumé, après le tir, les effectifs de ces jeunes volants étaient bien moindres par rapport à la veille, posant alors la question de leur nourrissage s'ils n'ont pu retrouver leurs parents. Les autres années, les stades de reproduction étaient différents. Toutefois il ressort systématiquement des suivis que les déflagrations engendrent un stress important chez les Sternes qui se traduit par leur comportement. Plus largement, les différentes études scientifiques qui traitent de l'impact des spectacles pyrotechniques sur les différentes espèces d'oiseaux font état d'un impact à une distance considérable.

En 2025, le tir a eu lieu depuis l'île Saint-Charles, soit environ 400 mètres de l'île aux sternes située entre les deux ponts de Nevers. Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire dispose d'un conseil scientifique qui rassemble des scientifiques experts dans les différents domaines que recouvre le champ d'action du Conservatoire. Le conseil scientifique a donc été interrogé sur cette question de la distance des tirs par rapport aux zones de reproduction des Sternes. Il a acté d'un principe de précaution se basant sur une distance de 1000 mètres minimum adaptable selon la présence ou pas de barrières visuelles ou sonores. C'est pourquoi, les structures animatrices, proposent systématiquement cette préconisation si la distanciation dans le temps n'est pas possible, cette dernière demeurant la plus fiable.

M. Guyot (Pays Val de Loire nivernais) indique que l'objectif est de gagner plus de distance par rapport à la zone de reproduction.

Mme Pouzet (Bannay) fait remarquer que la controverse autour des feux d'artifice est plus large avec les questions de la pollution induite et de leur coût pour les collectivités.

Évolution de l'APPB (Arrêté préfectoral de protection de Biotope) : M. Danvy (Fédération des chasseurs de la Nièvre) souhaite réagir sur les modalités d'application de l'APPB Sternes dont le fonctionnement, basé sur des inventaires des colonies puis un APPB annuel fixant des zones d'application correspondant à ces zones, est bien accepté localement. Cependant la SNAP (Stratégie nationale des aires protégées) pourrait voir une évolution de ce dispositif vers un APPB plus large, qui concernerait tout l'axe, et sans définition annuelle de zones précises. Il alerte sur le fait que cette évolution ne sera pas acceptée, mal vécue sur le terrain et que les Conservatoires en seront aussi victimes dans leurs missions d'animation Natura 2000.

M. Guyot (Pays Val de Loire nivernais) répond qu'il faut travailler ensemble pour que cela continue dans le sens de la concertation.

*Enjeu « Population locale, politiques publiques, projets et programmes » - Quelques actions menées : Apéro'Biodiv
Intervention : Mme Bitault – Communauté de communes Les Bertranges*

Mme Bitault (Communauté de communes Les Bertranges) reprend l'historique des Apéro'Biodiv qui ont été initiés en 2021 dans le but d'élargir les animations à un panel de participants plus large que celui qui vient habituellement aux animations : grand public, touristes, élus, etc. Ces Apéros'Biodiv ont lieu les vendredis soir de juin à septembre avec pour principe d'avoir une intervention d'un acteur local, pour celui de La Marche il s'agissait de la LPO et du Conservatoire, assorti d'une dégustation de produits issus de producteurs locaux de vins, fromages... Les participants payent 5 euros et repartent avec un verre. Le concept marche très bien avec 50 participants, jusqu'à 70 pour celui de La Marche. L'objectif est de tourner sur toutes les communes de la communauté de communes mais il faut s'adapter à la nécessité de trouver des sites facilement accessibles. Les dates pour 2026 sont en cours de validation, il y aura notamment une intervention de la conservatrice de la réserve naturelle nationale du Val de Loire. Le programme sera disponible sur internet.

Enjeu « Population locale, politiques publiques, projets et programmes » - Focus sur une action menée : réunion des élus des sites Natura 2000

Mme Pouzet (Bannay) indique qu'elle a fait un retour de la réunion des élus à laquelle elle a participé auprès de son conseil municipal.

La question des suites données à la demande de faire une visite sur le terrain, à Nevers par exemple est posée. M. Guyot répond que cela reste d'actualité pour 2026 mais après les élections municipales pour toucher les potentiels nouveaux élus.

Enjeu « Population locale, politiques publiques, projets et programmes » - Quelques actions en cours : diffusion des posters Sternes et de la plaquette

Les élus qui le souhaitent sont invités à insérer les supports de communication dans leurs documents de communication, par exemple les bulletins municipaux. Cela peut être une partie de la plaquette par exemple. Il ne faut pas hésiter à contacter le Pays et les Conservatoires à ce sujet qui peuvent aider selon les besoins.

Enjeu « Population locale, politiques publiques, projets et programmes » - Quelques actions à venir : panneaux d'informations sur les sites Natura 2000

Les membres du comité de pilotage sont interrogés sur leur perception de cette action et leurs idées la concernant. Plusieurs éléments ressortent des échanges :

- Point de vigilance sur la charte graphique : le territoire présente déjà plusieurs panneautages répondant chacun d'une charte graphique particulière, à voir s'il faut que les panneaux aient un style spécifique ou se rattachent à ces chartes graphiques existantes.
 - ⇒ *Au regard de la taille du territoire, il semble compliqué de multiplier les chartes graphiques. Les panneaux présenteraient donc leur propre charte graphique mais avec une attention particulière à la présence sur les zones d'implantation d'autres panneautage, ceci dans le but de ne multiplier ni les chartes graphiques, ni le nombre de panneaux à un même emplacement.*
- Idées de localisation émises par les membres du comité de pilotage :
 - ✓ Base de canoë à Saint-Satur ;
 - ✓ Sites du Conseil départemental de la Nièvre ;
 - ✓ Sur les aires de bivouac de la Loire à vélo.
 - ✓ Secteurs présentant d'anciens panneaux devenus obsolètes ;
 - ✓ Herry : un chemin d'accès à la réserve naturelle nationale du Val de Loire et aux sites Natura 2000 sera restauré courant 2026, cela pourrait être l'occasion d'y implanter un panneau ;
 - ✓ Livry : création en cours d'une base de canoës / bivouac proche du pont ;
 - ✓ Autres communes proposées sans localisation précise : Belleville-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire ;

✓ En mettre partout le long de la Loire.

- Concertation : M. Guyot (Pays Val de Loire nivernais) propose qu'un sondage soit émis auprès des collectivités sur les panneaux existants, le recueil des volontés d'avoir un panneau sur le territoire, etc.

Contacts :

Mme Florence Delaroche – Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
florence.delaroche@cen-centrevaldeloire.org
06.24.78.17.58

Mme Claire Rothiot – Pays Val de Loire nivernais
claire.rothiot@valdeloirenivernais.fr
03.86.21.20.69

M. Bertrand BARRÉ, service Natura 2000 de la Région Bourgogne Franche-Comté
bertrand.barre@bourgognefranche-comte.fr
03 80 44 40 90

Monsieur Eric GUYOT

Président du comité de pilotage

des sites **Natura 2000** « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre »